

Epreuve de vitesse des laveurs de vitres - Règlement catégorie « Professionnels »

PREAMBULE : Tout candidat se doit d'être équipé d'EPI (Equipement de Protection Individuelle).
Exemple : chaussures de sécurité.

1. COMPETITEURS

- Le concours de vitesse des laveurs de vitres, catégorie « professionnels » est ouvert à tous les salariés des entreprises de propreté et services associés,
- Aucun droit d'entrée ne peut être demandé aux compétiteurs.

2. INSCRIPTIONS

Les professionnels doivent s'inscrire auprès du SPENRA. Les inscriptions ne sont pas limitées en terme de compétiteurs.

3. VITRE

- Le concours de vitesse se déroulera sur un portique se composant de 3 vitres de verre mesurant chacune 1143 mm x 1143 mm avec un rebord inférieur de 5 cm.
- Le portique se situera à la hauteur normale d'un homme debout.
- Une seule face est à nettoyer.
- Une zone libre de 5 mm de chaque côté, et sur la partie supérieure de la fenêtre sera permise (délimitée éventuellement par un ruban adhésif). Les gouttes, souillures ou taches dans cette zone ne seront pas pénalisées.
- Chaque compétiteur commencera avec des fenêtres propres.
- Le rebord inférieur de 5 cm ne s'essuie qu'avec un chiffon ou le doigt ou la raclette.

4. OUTILS DU CONCOURS

Voici la liste des utiliser à utiliser lors des éliminatoires et de la finale régionale :

- Mouilleurs à vitres de 35 cm,
- Raclettes à vitres avec manche comportant une barrette caoutchouc de 30 cm,
- Seaux à eau de 12 litres minimum.

Aucune raclette ou mouilleur à tête pivotante n'est acceptée tout comme d'éventuels outils conçus spécifiquement pour le concours.

Pendant les épreuves :

- Le seau fourni contiendra la quantité d'eau nécessaire
- La dose de détergent sera déterminée par le jury,
- Les compétiteurs devront utiliser uniquement les outils prévus et fournis sur le lieu de la compétition ;
- En cas de demande, un nouveau caoutchouc pourra être fourni.

5. ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par le tirage au sort des dossards :

- Le tirage au sort des dossards aura lieu en public au début de la compétition,
- Aucun échange de dossard n'est possible.

6. ATTITUDE DE DEPART

- Les compétiteurs commenceront avec une raclette dans une main et un mouilleur dans l'autre.
- Les outils ne devront pas être en contact avec la fenêtre.

7. ENTRAÎNEMENT

Pendant les phases d'entraînement, les outils seront mis à la disposition des candidats.

8. ARBITRAGE

- Les compétiteurs seront jugés derrière la vitre par deux arbitres et un chef arbitre formés à ce règlement.
- Deux arbitres chronométreront.
- Le chef arbitre relèvera les temps et les pénalités et surveille la bonne exécution du contrôle et de l'arbitrage.

9. CHRONOMETRAGE

- Le candidat donne le « top » départ,
- Le « top » arrivée est donné par le candidat,
- Le temps officiel sera obtenu en faisant la moyenne des temps enregistrés par chronomètres de l'ensemble des arbitres auquel viendra s'ajouter les éventuelles pénalités.

10. PENALITES

- Toutes taches ou souillures de moins de 7 cm de longueur = 1 seconde par faute
- Toutes taches ou souillures de plus de 7 cm de longueur = 2 secondes par faute
- Non mouillage partiel de la vitre = 2 secondes par faute

11. DISQUALIFICATION

Les candidats seront purement exclus du concours et disqualifiés en cas de :

- Modification des outils,
- Incapacité à laver les trois vitres,
- Attitude négative (mauvais esprit, gestes déplacés...),
- Grossières erreurs,
- Jet des outils pendant l'épreuve,
- Non mouillé sur toute la largeur d'une vitre,
- Tricherie.

12. FRAIS DE DEPLACEMENT

- Les frais de déplacement du 22 Novembre 2022 à la Maison des Métiers de la Propreté Lyon sont à la charge exclusive des candidats ou des sociétés.